



## COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 07 juillet 2026 à 18h00

**Délibération n° 090/juil/2026****Budget principal - Subvention d'équilibre pour le budget annexe Parkings**

L'an 2026, le 07 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aurélie MAILLOLS, Maire.

**Présents** : Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Céline LLAMBRICH, Éric DELMAS, Anne MORLANS, Alexandre FABREGAS, Valérie BARREDA, Jean-Bernard OUILLE, Pauline LLERES, Myriam NOGUES, Michel FRANQUÉSA, Matthew HUMPAGE, Patricia DARDANT, Jean-Christophe JOSE, Philippe ROUSSEILL, Laetitia CECCALDI, Céline COURBON, Véronique GAUZÉ, Maxime QUAGLIATO, Vincent BEGHIN, Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Aurore VALENZUELA

**Absents excusés ayant donné procuration** : Bernard LLANTA pouvoir à Valérie BARREDA, Isabelle CAYRAC pouvoir à Patricia DARDANT, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Olivier CAPELL.

**Absent(s)** : /**Effectif : 27****Quorum : 14****Présents : 24 ; Absents excusés ayant donné procuration : 3 ; Absent(s) : 0**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Maxime QUAGLIATO**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-1 1° ;  
 Vu la délibération n°054/avri/2026 du 28 avril 2026 portant suppression du stationnement payant – Budget annexe Parkings ;

Considérant que le vote de la gratuité des parkings fermés a soumis le budget annexe Parkings à des conditions particulières d'exercice ;

Considérant que dans ce cas, l'assemblée délibérante peut financer sur le budget principal les dépenses du budget annexe ;

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*



Madame la Maire expose à l'assemblée que le budget annexe Parkings nécessite le versement d'une subvention d'équilibre, afin de permettre la prise en charge les dernières dépenses avant la dissolution de ce budget annexe à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité** (pour : 22 ; contre : 5, Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Aurorc VALENZUELA, Marie-Clémentine HERRE) :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de fonctionnement d'équilibre, du budget principal au budget annexe Parkings, d'un montant de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) ;
- **de dire** que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal, dans le cadre de la décision modificative n°2, au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, fonction 020 – Administration générale de la collectivité, article 65736221 – Subventions de fonctionnement aux budgets annexes et régies à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale ;
- **de dire** que la présente délibération :
  - est transmise au représentant de l'Etat ;
  - est transmise au Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès-sur-Mer ;
  - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance**  
Maxime QUAGLIATO



**La Maire**  
Aurélie MAILLOLS



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*